MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces tenue le lundi 14 décembre 2020.

Le conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces siège à huis clos en séance extraordinaire ce 14 décembre 2020 à 17h00 par voie de vidéoconférence.

Sont présents :	Pierre Flamand	Maire
	Serge Piché	Conseiller
	Alain Lachaine	Conseiller
	Éric Paiement	Conseiller
	Normand Bernier	Conseiller
	Pierre Lamoureux	Conseiller
Est absent :	Yves Prud'homme	Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Flamand.

Est également présente Mme Linda Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

****

1. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET CONSTATATION DU QUORUM</u>

Le maire, M. Pierre Flamand, ouvre la séance à 17h01 et constate le quorum.

****

<u>RÉSOLUTION N^{O} 2020-12-7643</u>

2. AUTORISATION DE SIÉGER À HUIS CLOS

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 18 décembre 2020;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale puissent y participer par vidéoconférence.

<u>ADOPTÉE</u>

****

RÉSOLUTION N^{O} 2020-12-7644

3. ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du Conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du Conseil présents sur le territoire de la Municipalité ainsi qu'à la séance, en conformité avec le *Code municipal* et d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

1. Ouverture de la séance extraordinaire et constatation du quorum
2. Autorisation de siéger à huis clos
3. Acceptation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
4. Présentation des prévisions budgétaires 2021 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023
5. Affectation du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2020
6. Adoption des prévisions budgétaires 2021
7. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023
8. Période de questions portant exclusivement sur les prévisions budgétaires 2021 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023
9. Levée de la séance

ADOPTÉE

****

4. PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021, 2022 ET 2023

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Linda Fortier, présente les prévisions budgétaires pour l'année 2021 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023.

****

RÉSOLUTION N^{O} 2020-12-7645

5. AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU que la Municipalité disposera d'un surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2020 estimé à 392 400,00$, incluant une somme de 7 285,00$ représentant une proportion de 25% dédiée, et payable par l'ensemble des citoyens, au remboursement du règlement d'emprunt # 129-2010 pour le service d'égouts de l'Avenue de l'Église;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transférer une partie du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2020, par l'appropriation d'une somme de 157 652,00$ (incluant la somme de 7 285,00$ représentant une proportion de 25% dédiée, et payable par l'ensemble des citoyens, au remboursement du règlement d'emprunt # 129-2010 pour le service d'égouts de l'Avenue de l'Église), afin que cette somme soit transférée au surplus réservé à l'exercice financier 2021.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2020-12-7646

6. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

Il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires 2021, tel que plus amplement détaillées comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DES REVENUS : 4 559 489 $

TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT : 4 741 809 $

TOTAL DES AFFECTATIONS : 157 652 $

TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS : 4 559 489 $

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

TOTAL REVENUS D'INVESTISSEMENT : 4 531 655 $

TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 4 531 655 $

TAUX DE TAXES 2021

Taux de taxe foncière générale 2021	0.78 $
Taux de taxe foncière I.N.R. 2021	0.1667 $
Paire de bacs	171.00 $
Réseau d'aqueduc	242.00 $
Réseau d'égout	195.00 $
Immobilisations des BFS	11.00 $
Dette eau potable – Secteur Lac-des-Écorces	232.00 $
Dette égout – Secteur Lac-des-Écorces	52.00 $
Dette eau potable – Secteur Val-Barrette	151.00 $
Dette égout – Secteur Val-Barrette	28.00 $
Taxe – Brancher Antoine-Labelle	
Pour les immeubles évalués à 20 000$ et plus	103.00 $
Taxe – Brancher Antoine-Labelle	
Pour les immeubles évalués à moins de 20 000$	30.00 $
Taxe pour l'environnement – par matricule imposable	
Évalué à 10 000$ et plus	20.00 $
Compensation pour roulottes	50.00 $
Secteur 911	45.00 $

Il est également résolu :

QUE les taxes et compensations calculées en conséquence soient prévues au règlement numéro 249-2021 à être adopté;

DE DISTRIBUER gratuitement à chaque contribuable les prévisions budgétaires pour l'année 2021, conformément à l'article 957 du *Code municipal*.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2020-12-7647

7. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2021, 2022 ET 2023

ATTENDU qu'en vertu de l'article 953.1 du *Code municipal,* le conseil municipal doit adopter un programme triennal d'immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Lac-des-Écorces pour les années 2021, 2022 et 2023, le tout tel que décrit comme suit :

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021, 2022 ET 2023				
TRAVAUX ET ACQUISITIONS	**MODE DE FINANCEMENT**	**2021**	**2022**	**2023**
PROJETD'AFFICHAGE UNIFORMISÉ	Fonds général		10 000 $	
IPAD MAIRE	Fonds général	1 000 $		
BORNES RECHARGE ÉLECTRIQUE	Fonds environnement	20 000 $	20 000 $	
VÉHICULES ÉLECTRIQUES	Fonds général/Subvention		50 000 $	
REMPLACEMENT UNITÉ D'URGENCE	Fonds de roulement	75 000 $		
REMPLACEMENTS DES BUNKERS	Fonds général	3 300 $	6 600 $	6 600 $
BOYAUX D'INCENDIE	Fonds général	3 000 $		
ÉQUIPEMENTS DIVERS INCENDIE	Fonds général	3 400 $		
RÉAMÉNAGEMENT CASERNE	Règlement d'emprunt/subvention	1 000 000 $		
DÉFIBRILATEUR HÔTEL-DE-VILLE	Fonds général		1 600 $	
CHEMINS (POUR SEUIL MINIMAL)	Fonds général	160 000 $	230 000 $	150 000 $
PONCEAU CH. 4 FOURCHES	Subvention	6 000 $		
PONCEAU CH. L'ÉCUYER	Subvention	10 000 $	60 000 $	
FOSSÉS, PONCEAU MONTÉE LALONDE	Subvention	18 000 $		
CONSTRUCTION GARAGE MUNICIPAL	Règlement d'emprunt/subvention	1 300 000 $		
ABRI À SEL	Fonds général		10 000 $	
PICK UP VOIRIE	Fonds de roulement	20 000 $		
OUTILS POUR RÉPARER CAMIONS DÉNEIGEMENT	Fonds général	12 000 $		
DÉGELEUSE	Fonds général	10 000 $		
BLOC SANITAIRE VB	Subvention	90 000 $		
AGRANDISSEMENT DES USINES EAU POTABLE	Règlement d'emprunt/subvention	1 500 000 $		
COMPTEURS D'EAU	Surplus affecté	12 000 $	17 000 $	
PURGE, PURGE BOSQUET	Surplus affecté	1 500 $		
ORDINATEUR USINE EAU POTABLE LDE	Surplus affecté	40 000 $		
POMPE DOSEUSE	Surplus affecté	1 200 $		
INFRASTRUCTURES JEUX POUR ENFANTS	Fonds de parcs	25 000 $		
CENTRE DE GLISSE	Fonds de roulement /Subvention	117 880 $		
SENTIER DE RAQUETTE	Fonds général/Subvention		50 250 $	
PISTE DE BMX VB	Fonds général/Subvention		26 847$	
ASPHALTE SUR PATINOIRE	Fonds général/Subvention	29 000 $		
BANDES DE PATINOIRE VB	Fonds général/Subvention	49 000 $		
SKATEPARK AU DÔME	Fonds général/Subvention	9 975 $		
JEUX D'EAU SECTEUR VB	Fonds général /Subvention		60 000 $	
RÉFECTION DU TENNIS VB	Fonds général/Subvention	14 400 $		
RÉFECTION DU TENNIS LDÉ	Fonds général		50 000 $	
RÉAMÉNAGEMENT CAISSE VB	Fonds général		5 000 $	
CONSTRUCTION BIBLIO LDÉ	Fonds général/Subvention		1 300 000 $	
TOTAL		**4 531 655 $**	**1 897 297 $**	**156 600 $**
GRAND TOTAL (3 ANS)			**6 585 552 $**	

ADOPTÉE

****

8. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2021, 2022 ET 2023

****

RÉSOLUTION N^{O} 2020-12-7648

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 17h07.

ADOPTÉE

****

_____	_____
Pierre Flamand	Linda Fortier
Maire	Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

_____
Pierre Flamand
Maire